Formation DS17 : Le renouveau de la représentation du personnel et de la négociation

1 jour

Dernière modification le 17 juillet 2017

Présentation

Vous gérez les instances représentatives du personnel (IRP) au niveau de l'association et souhaitez maîtriser la représentation du personnel et la négociation collective telles que modifiées par la loi Rebsamen du 17 août 2015

Objectifs de la formation

- Définir les groupements d'IRP
- Identifier les informations et les consultations du comité d'entreprise (CE), et son fonctionnement
- Évaluer les conséquences des regroupements des négociations collectives

Public

- Cadre de direction, cadre fonctionnel et professionnel en charge des RH

Pré-requis

Notions en droit social et notamment en matière d'IRP

Programme

Les nouveaux groupements d'instances

- La délégation unique du personnel (DUP) dans les associations de moins de 300 salariés
- L'instance unique pour les associations de 300 salariés et plus

Le regroupement des informations, consultations et expertises du CE

- Le regroupement des consultations du CE
- L'adaptation des règles de consultation et fonctionnement du CE par accord collectif
- Les expertises du CE

La clarification des compétences et du fonctionnement du CE

- L'organisation des réunions du CE
- Le délai de consultation du CE.
- L'articulation des consultations entre CE et comité central d'entreprise (CCE)
- L'atténuation des effets de seuils.

Le renouveau de la négociation collective

- Le regroupement des obligations de négociation dans l'entreprise
- Les nouvelles modalités de négociation sans délégué syndical

Les autres apports

- Les modifications apportées au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- Le congé de formation syndicale
- Le renforcement de l'égalité entre hommes et femmes dans les élections
- La valorisation des parcours professionnels des élus

Les plus de la formation

- Méthode pédagogique active, expositive, ludique, interrogative, démonstrative
- Exercices pratiques, études de cas, retours d'expérience
- Diaporama et support apprenant, utilisation de paperboard, vidéoprojecteur et ordinateur portable.

Évaluation

- La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- Elections professionnelles : préparer le renouvellement du CSE - DS21

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02